

Informations sur les ÉLECTIONS DU CONSEIL PAROISSIAL

Dimanche 22 mars 2026

Les élections auront lieu de 14 h à 16 h à la maison Sct. Norberts Hus

1.0 Droit de vote

Tout catholique du diocèse âgé d'au moins 16 ans à la date des élections, le 22 mars 2026, et inscrit sur la liste électorale de la paroisse au plus tard le 22 février 2026 a le droit de vote.

1.1 Liste électorale

La liste électorale est disponible pour consultation au bureau paroissial, Fjellegade 2, et à la maison Sct. Norberts Hus du 6 janvier au 22 février 2026. Si vous ne figurez pas sur la liste électorale et que vous résidez dans la paroisse ou que vous y avez votre domicile, veuillez contacter le pasteur ou le président du bureau électoral afin d'être enregistré comme membre de la paroisse. Les réclamations concernant l'absence d'inscription sur la liste électorale doivent être adressées au président du bureau électoral à l'adresse bkk@urlev.dk au plus tard le 2 mars 2026 à 16h00.

2.0 Éligibilité

Tout catholique du diocèse de Copenhague est éligible s'il

- a le droit de vote et
- est inscrit au système centralisé d'impôt ecclésiastique de l'Église catholique au Danemark et
- n'a pas perdu son éligibilité en se mettant dans une situation vis-à-vis de l'Église telle qu'il doit être considéré comme inapte à exercer une fonction publique au sein de l'Église.

3.0 Candidats au conseil paroissial et au conseil pastoral

Six membres doivent être élus au conseil paroissial. Au plus tard le dimanche 22 février 2026, toute personne éligible peut proposer par écrit au président du bureau électoral de la paroisse un ou plusieurs candidats, y compris elle-même. Le formulaire de candidature est disponible auprès de la commission électorale et dans la collection d'annexes sur katolsk.dk. Le formulaire doit être signé par le candidat, qui donne ainsi son accord pour se présenter.

Un membre doit être désigné pour le conseil pastoral dans la zone de nomination 03 (Vejle, Horsens, Fredericia) et, si possible, un ou plusieurs suppléants. Toute personne éligible peut se porter candidate jusqu'à la réunion de nomination.

4.0 Liste des candidats

La liste des candidats aux élections du conseil paroissial sera disponible pour consultation à partir du 26 février 2026 à l'adresse suivante :

Sct. Norberts Kirke et Sct. Norberts Hus ainsi que www.sanktnorbertskirke.dk

Les réclamations concernant la liste des candidats doivent être formulées par écrit et parvenir au président du bureau électoral au plus tard le 2 mars 2026 à 16h00. Les règles détaillées relatives aux plaintes et aux recours, ainsi que les adresses des instances compétentes, peuvent être consultées auprès du président du bureau électoral local. La liste définitive des candidats sera affichée dans l'église et les locaux paroissiaux.

5.0 Vote par correspondance

Si vous ne pouvez pas vous présenter le jour du scrutin, vous pouvez voter par correspondance à partir du vendredi 27 février 2026 en vous adressant au président du bureau électoral lors de la messe dominicale. Vous pouvez voter par correspondance au plus tard la veille du scrutin, soit le 21 mars 2026.

6.0 Règles relatives à la tenue des élections

Les règles détaillées relatives à l'élection du conseil paroissial et à la nomination au conseil pastoral sont disponibles à la maison Sct. Norberts Hus et peuvent être consultées lors des messes ou en contactant le président du bureau électoral.

7.0 Réunion d'information sur les élections

RÉUNION D'INFORMATION SUR LES ÉLECTIONS

Dimanche 25 janvier 2026 après la messe de 9h30

à la Maison Saint-Norbert

8.0 Président du bureau électoral de la paroisse

Vous pouvez contacter la présidente du bureau électoral local, Benedicte Knudsen, par e-mail : bkk@urlev.dk ou par téléphone au 31 10 66 36.

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)